

PRIX

Les forfaits chasse comprennent, sauf mentions contraires :

- l'accueil et l'assistance pour les formalités administratives à l'aéroport turc par nos correspondants
- un interprète par lieu d'hébergement pour toute la durée du séjour hors action de chasse
- l'hébergement en pension complète sur les territoires de chasse,
- l'organisation de la chasse avec des guides locaux,
- tous les transferts terrestres sur zone de chasse, Le transport AR à l'aéroport en Turquie. Il y aura qu'un seul transfert A/R aéroport par groupe de battue.
- le permis d'importation d'une arme et les frais de licence turque de chasse.

Les forfaits ne comprennent pas, sauf mentions contraires :

- l'hébergement et repas hors zone de chasse,
- le transport aérien jusqu'à l'aéroport turc de destination
- les assurances chasse, matériel, protection juridique, annulation, assistance rapatriement etc.. L'assurance RC individuelle Chasse est la seule obligatoire
- les frais de dédouanement et de rapatriement des trophées,
- les dépenses personnelles, boissons, téléphone, pourboires, shopping, tourisme, activités et transports annexes
- les dépenses exceptionnelles consécutives à des événements fortuits (grèves, mauvaises conditions atmosphériques, évènement politiques, défaut des transporteurs aériens etc...)
- les éventuelles taxes d'abattage (tarification calculée sur la base de la plus longue défense ou corne) et amendes d'état, les jours de chasse supplémentaires
- les taxes de douanes pour l'importation d'éventuelles armes supplémentaires

ACOMPTÉ ET PAIEMENT

Acompte dû à l'inscription : 45% du prix du forfait de base de la chasse. Solde du règlement : il devra être effectivement effectué 45 jours calendaires avant la date de départ, et pour les ventes effectuées dans cet intervalle de temps, règlement intégral à l'inscription. Les chèques ou virements bancaires devront être libellés à l'ordre de NATURE TOURS et seront encaissés en Turquie. Sauf avis contraire de notre part, un chèque envoyé moins de 45 jours calendaires avant le départ entraînera des frais de traitement de 50 €par chèque.

Le client n'ayant pas soldé le montant de son forfait chasse 45 jours avant son départ est considéré comme ayant annulé son voyage sans pouvoir se prévaloir de cette annulation. Il se verra en outre appliquer les retenues prévues en cas d'annulation indiquées au paragraphe « Annulation ».

Selon les types de chasse, un minimum de participants sera requis, et/ou des conditions particulières de chasse seront nécessaires. Le cas échéant les conditions particulières à chaque programme seront mentionnées au moment de l'inscription.

Les taxes d'abattage et amendes d'état sont payables sur place en espèces euros au jour le jour car nous réglons les taxes chaque jour. Le non règlement d'une taxe ou amende d'état entraînera l'arrêt immédiat de la chasse et le client ne pourra se prévaloir de quelque indemnité que ce soit.

MODIFICATION DU FORFAIT AVANT ET DURANT LE SEJOUR

Tout changement au forfait chasse choisi, en ce qui concerne une modification de la date de départ ou de retour, de durée ou de mode de transports, pourra être refusé par l'organisateur. Nous nous engageons au bon déroulement du séjour sans pouvoir être tenus pour responsables pour cas fortuits, des cas de forces majeures (santé, météo, grèves, évènements politiques ou du fait des tiers etc...). Le client ne pourra dans ce cadre ne prétendre à aucun remboursement pour un évènement se déroulant durant le séjour. La Société NATURE TOURS s'accorde la possibilité de changer de lieu d'hébergement en fonction de la présence de gibier.

ANNULATION

En cas d'annulation du séjour, il sera retenu des frais variables selon la date d'annulation. L'annulation devra être signifiée par LR/AR à NATURE TOURS. La date de réception du courrier étant considérée comme la date effective de l'annulation.

- si l'annulation intervient plus de 60 jours avant la date de départ, un montant de 150€par chasseur sera retenu en vue de couvrir les frais de dossiers.
- annulation moins de 60 jours avant le départ : montant retenu par chasseur et ou accompagnateur:
 - o Entre 60 et 30 jours 50% du prix du voyage
 - o Entre 29 et 15 jours 75% du prix du voyage
 - o Entre 14 et 0 jours 100% du prix du voyage

DEFAUT D'ENREGISTREMENT OU NON PRESENTATION

La Sté NATURE TOUR ne peut être tenue pour responsable dans les cas suivants :

- défaut d'enregistrement du client au lieu de départ pour le voyage aérien occasionné par un retard de pré acheminement, même si ce retard découle d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait de tiers.
- Défaut de présentation aux lieux d'arrivées : jours, dates et aux heures (si les horaires ont été précisés) indiqués sur la confirmation de voyage, même si ce retard découle d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait de tiers.
- Défaut de présentation des documents d'identification ou administratifs (passport/CNI, carte européenne d'armes à feu, RC individuelle chasse etc...).
- Non présentation de l'arme initialement enregistrée sur le formulaire d'importation d'arme. Le changement d'arme sans avoir effectué les formalités prévues entraînera le blocage de l'arme à la douane en Turquie. Le client fera son affaire de tous les frais et conséquences consécutifs (amendes, taxes, stockage, absence d'arme pour la chasse etc...). Le changement d'arme entre 45 et 30 jours avant l'arrivée du client entraînera une facturation de frais de 150 euros.

ANNULATION/MODIFICATION DES DATES/LIEUX DU VOYAGE DU VENDEUR

Si l'annulation ou la modification des dates et lieux de voyage du fait du vendeur est due à une situation de cas de force majeure ou dans l'intérêt de la sécurité du client (intempéries, catastrophes naturelles, évènements politiques ou sociaux, guerre etc...), ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité.

RESPONSABILITE DES TRANSPORTEURS

La responsabilité des compagnies internationales ou nationales est limitée en cas de dommages ou réclamations au transport du passager et de ses bagages comme indiqués dans leurs conditions de transport. La Sté NATURE TOURS ne saurait voir en aucun cas sa responsabilité se substituer à celles des compagnies de transports et n'est en aucune manière responsable des frais engagés consécutivement à un manquement quelconque du prestataire de transport.

FORMALITES

Sauf en cas de demande contraire du client, la Société NATURE TOURS s'occupe des formalités nécessaires à l'obtention du visa et du permis d'importation d'une ou plusieurs armes. Le permis d'importation d'arme ne pourra pas être modifié moins de 30 jours calendaires avant l'arrivée du client. Le client se doit de fournir les pièces et renseignements demandés dans les délais indiqués. L'envoi tardif et ou erroné des informations et documents entraînant un report de la date de départ et de séjour engage l'entière responsabilité du client et la société NATURE TOURS se réserve le droit de facturer les frais qui découleront de ce retard.

ASSURANCES

Toutes les assurances (assistance, rapatriement, annulation, bagages, interruption de séjour, responsabilité civile « chasse » etc...) ne sont pas incluses dans les prix des forfaits chasse et/ou des forfaits avec extension touristique. Seule la « Responsabilité Civile individuelle CHASSE » est obligatoire ainsi que le fait que le client nous fasse parvenir avant son départ l'attestation correspondante de sa compagnie d'assurance qui fera apparaître clairement le pays de destination et les dates de séjour. Le client fera son affaire des autres assurances et sera seul juge de la pertinence d'une souscription ou non ou non de contrats couvrants tous les cas cités et ceux non cités. La non présentation de la RC Individuelle Chasse entraînera pour le client l'impossibilité de pratiquer la chasse sans qu'il puisse prétendre à indemnité.

TABLEAU DE CHASSE ET TROPHÉES

La chasse se pratique sur des territoires ouverts et aucun tableau de chasse ou résultat ne peut être garanti et ou faire l'objet d'un contrat. En cas de non prélèvement ou d'absence du gibier, NATURE TOURS ne peut être tenue pour responsable. Le client est le seul à décider du tir ou du non-tir sous son entière responsabilité. Un animal blessé ou perdu fera l'objet, en cas d'indice de sang, d'une facturation au tarif en vigueur sur la proposition qui lui aura été remise.

Le rapatriement des trophées est à la charge et sous la seule responsabilité du client. Il devra s'acquitter des déclarations et taxes en vigueur et également prendre connaissance de la législation en vigueur concernant l'importation des trophées de chasse dans son pays de destination y compris en cas de transit dans des pays tiers.

Les trophées sont la propriété du client qu'après règlement de la taxe d'abattage.

COMPÉTENCE

En cas de litige, seul le Tribunal de Çanakkale en Turquie sera compétent

ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Le client, en retournant pour inscription son formulaire d'importation d'arme dûment complété et signé, déclare avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et les accepter.